

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 8 juillet 2016

## Sous-Préfecture de la Tour du Pin : Pour le dépôt de vos demandes de cartes grises gagnez du temps, prenez rendez-vous !

À partir du 1<sup>er</sup> août 2016, la Sous-Préfecture de La Tour du Pin accueille sur rendez-vous le public du service d'immatriculation des véhicules (cartes grises). Un service de « dépôt-express » de dossiers est également mis à disposition.

Pour assurer un meilleur service au public et limiter l'attente des usagers, le service d'immatriculation des véhicules de la sous-préfecture les recevra sur rendez-vous et leur proposera également de gagner du temps en déposant ses demandes à un « dépôt express » dès le 1<sup>er</sup> août 2016.

### Un accueil personnalisé sur rendez-vous

À compter du 11 juillet 2016, les usagers pourront prendre rendez-vous pour le jour et l'heure qui leur conviendra sur le site [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (*prendre un rendez-vous ; Sous-Préfecture de la Tour du Pin ; certificat d'immatriculation*). **Plus de file d'attente !**

### Un dépôt-express pour gagner du temps

Les usagers pourront bénéficier d'un service de « dépôt-express » **des dossiers complets** (*liste des pièces disponibles sur [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) ; système d'immatriculation des véhicules ou auprès de votre mairie*), sans rendez-vous, dans le hall d'accueil ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30.

Des enveloppes par types de demandes (*changement de titulaire, changement de domicile, demande de duplicata*) seront à sa disposition et il pourra être aidé dans sa démarche par un agent d'accueil « gilet rouge ».

Les dossiers **complets** seront traités en priorité par rapport aux demandes reçues par courrier. Après traitement, le certificat d'immatriculation sera automatiquement expédié par voie postale. Seul le règlement par chèque sera possible (à l'ordre du *régisseur des recettes*).

### ATTENTION

**À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, il n'y aura plus d'accueil au guichet hors prise de rendez-vous !!!**

**Les personnes ne disposant pas d'internet pourront prendre rendez-vous à partir de postes mis à leur disposition gratuitement dans les maisons de services au public de l'arrondissement ou de tout autre poste en accès libre.**

**Pour un meilleur traitement les dossiers en « dépôt-express » doivent impérativement être déposés complets et avec une enveloppe pré-timbrée à vos noms et adresses.**

#### Contact presse :

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

